



ATTESTATION

Par la présente, nous nous engageons, PITCH PROMOTION et FINAREAL, dans le cadre de la réalisation de l'ensemble immobilier cité en objet, à faire effectuer, courant septembre 2017, une évaluation Natura 2000 par un expert naturaliste qui devra :

- établir une cartographie simplifiée des habitats sur l'emprise du projet, sur fond de photos aériennes,
- préciser si de vieux arbres ou arbres à cavité sont présents,
- préciser si des gîtes à chauve-souris sont présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus),
- mener une analyse sommaire des potentialités de la zone d'influence pour chacune des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins susceptibles de fréquenter la zone, et des espèces de chauve-souris de l'annexe II de la directive Habitats,
- conclure sur les incidences du projet (dont un plan descriptif détaillé doit être fourni ou plan de masse), pour chacune des espèces concernées (ou groupes d'espèces si enjeux communs),
- faire, le cas échéant, des propositions de mesures de réduction, d'évitement ou d'accompagnement ; celles-ci prendront utilement en considération les corridors de vol potentiels pour les chauves-souris (écoutes nocturnes) et le besoin de limiter le plus possible les éclairages nocturnes, en précisant bien (fournir un plan détaillé) leur nature et leur disposition",
- terminer par un chapitre ou un tableau "impacts résiduels après application des mesures" , le cas échéant, une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées ou des mesures de compensation seront nécessaires.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Aix en Provence, le 01aout 2017

Nicolas GEX
Directeur Général

M. Christopher PAGET
Président Directeur Général de PROGEREAL